

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 16

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH à partir de 19h10, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Micheline GENEIX par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de l'avenant à la charte « Ville aidante Alzheimer »

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n° 30 du 8 décembre 2020 portant approbation de la charte « Ville aidante » proposée par l'association France Alzheimer,
- Considérant qu'en signant cette charte, la Ville de Tulle s'engage à faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes malades et de leurs familles, et à agir pour développer l'inclusion dans la cité des personnes malades d'Alzheimer,
- Considérant que les responsables de l'association souhaitent instaurer une cotisation annuelle d'un montant de 90 euros pour la ville aidante partenaire.
- Considérant qu'il convient de modifier la charte initiale par voie d'avenant,
- Vu l'avenant à la charte afférente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Approuve l'avenant à la charte « Ville aidante Alzheimer ».

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.


MAIRIE DE
Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 12 MARS 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 12 MARS 2025

D16-11032025

Avenant à la charte « ville aidante Alzheimer »

Conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2024, une cotisation de 90 euros sera due par virement bancaire chaque année en février par la ville aidante, en soutien à l'association France Alzheimer Corrèze.

Cette cotisation est à distinguer d'une subvention éventuelle qui pourrait être versée à l'association par ailleurs.

Nelly

Nelly BARRON

Présidente

France Alzheimer Corrèze



Tulle le,

Le Maire de Tulle
.....
Bernard COMBES
.....

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "MAIRIE DE TULLE" at the top and "CORRÈZE" at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and a shield below, flanked by two figures.